

RÈGLEMENT DU JEU FACEBOOK
Grand jeu « Ambiance & accueil de Noël »
Du 15 décembre 2017 au 26 décembre 2017
Réservé aux clients du Centre Commercial du Pacific Plaza

ARTICLE 1 – SOCIETE ORGANISATRICE

L'association des utilisateurs du centre commercial Pacific Plaza – N°TAHITI B59266, dont le siège social est situé à FAAA, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Ambiance & accueil de Noël » du 15/12/2017 au 26/12/2017 sur le Facebook « pacificplazatahiti » à destination des visiteurs du Centre commercial du Pacific Plaza.

ARTICLE 2 – CONDITIONS GENERALES

La participation au jeu est ouverte à toute personne majeure résidant en Polynésie Française, à l'exception du personnel organisateur du jeu et des commerçants du centre commercial du Pacific Plaza.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du jeu, notamment afin d'en modifier les résultats. Toute participation doit être loyale. L'association des utilisateurs du centre commercial s'engage à respecter l'égalité des chances et se réserve le droit d'exclure les éventuels fraudeurs.

ARTICLE 3 – MODALITES DE PARTICIPATION

Du 15 décembre au 26 décembre 2017 9h dernier délai, toute personne majeure est invitée à accéder à la page Facebook Pacific Plaza Tahiti, adresse www.facebook.com/pacificplaza/. Un album photo intitulé « Concours Noël 2017 » sera accessible à tous et contiendra une photo de chaque commerce participant à l'évènement.

Le jeu se déroule comme suit, le joueur doit :

1. Se prendre en photo (selfie autorisé) devant son commerce préféré ;
2. Disposer d'un compte Facebook et se connecter à l'adresse pour accéder au jeu : www.facebook.com/pacificplazatahiti/ ;
3. Poster sa photo en commentaire de la photo de sa boutique préférée dans l'album nommé « Concours Noël 2017 » ;
4. Liker et partager la photo de son commerce favori ;
5. 20 photos seront tirées au sort parmi toutes les photos postées et qui respecte le règlement par l'équipe technique en charge de la gestion du jeu ;
6. Les lauréats auront à récupérer leur lot à partir du 26/12/2017 jusqu'au 31/12/2017 à l'accueil du magasin carrefour Faa'a ;
7. La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.
8. Chaque participant ne pourra poster qu'une photo (une photo par compte Facebook)

ARTICLE 4 : SELECTION DES GAGNANTS

Le tirage au sort se fera :

- 1- Chaque photo postée en commentaire sera enregistrée et numérotée ;
- 2- Les numéros gagnants seront tirés au sort en ligne en commençant du 1^{er} lot jusqu'au 20^{ème} lot ;
- 3- Les participants tirés au sort seront contactés par Messagerie Privée sur Facebook par l'organisateur.

Du seul fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise l'organisateur à utiliser ses nom, prénom, ainsi que l'indication de son lieu de résidence dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur le site internet de l'organisateur et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.

ARTICLE 5 : REMISE DES LOTS

Pour retirer son lot, chaque gagnant devra se présenter à la caisse centrale de l'hypermarché CARREFOUR FAA'A avec une pièce d'identité (passeport ou carte nationale d'identité) du 26/12/2017 jusqu'au 31/12/2017. Si un gagnant ne réside pas à Tahiti, il pourra faire récupérer son gain par un tiers en fournissant une photocopie de la pièce d'identité du gagnant avec sa procuration et la copie de la pièce d'identité du tiers.

Chaque gagnant ne pourra considérer son lot comme définitivement acquis qu'après avoir été contacté par l'association des utilisateurs du centre commercial par messagerie privée.

Le gagnant injoignable, ou ne répondant pas dans un délai de 7 jours pour valider leur lot, ne pourra prétendre à aucun lot, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit. Les participants pourront consulter le nom des gagnants sur la page Facebook : www.facefook.com/pacificplazatahiti/.

Aucune contrepartie ou équivalent financier du gain ne pourra être demandé par le gagnant. Le lot ne pourra être attribué sous une autre forme que celle prévue par le présent règlement. Le lot ne sera ni repris, ni échangé contre un autre objet.

L'association des utilisateurs du centre commercial du Pacific Plaza décline toute responsabilité pour tous les incidents et accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance du lot attribué et du fait de son utilisation.

ARTICLE 6 – DESIGNATION ET VALEUR DES LOTS EN TTC

La liste des lots à gagner est la suivante :

Lot 1 : Une nuit pour 2 adultes et 2 enfants au Hilton Moorea (chambre et petit déjeuner inclus), d'une valeur 45 000 XPF, valable du 26 décembre 2017 au 30 avril 2018 ;

Lot 2 : 1 bon d'achat dans l'hypermarché Carrefour Faa'a, d'une valeur de 25 000 XPF, valable du 26 décembre au 31 décembre 2017 ;

Lot 3 : 1 bon d'achat dans l'hypermarché Carrefour Faa'a, d'une valeur de 20 000 XPF valable du 26 décembre au 31 décembre 2017 ;

Lot 4 : 1 bon d'achat dans l'hypermarché Carrefour Faa'a, d'une valeur de 15 000 XPF valable du 26 décembre au 31 décembre 2017 ;

Lot 5 : 1 bon d'achat dans l'hypermarché Carrefour Faa'a, d'une valeur de 10 000 XPF valable du 26 décembre au 31 décembre 2017 ;

Du lot 6 au 10 : 4 bons d'achat dans l'hypermarché Carrefour Faa'a, d'une valeur de 5 000 XPF valable du 26 décembre au 31 décembre 2017 ;

Du 11 au 20 : 10 bons d'achat dans l'hypermarché Carrefour Faa'a d'une valeur de 1 000 XPF valable du 26 décembre au 31 décembre 2017.

ARTICLE 7- RESPONSABILITE

L'Association des utilisateurs du centre commercial du Pacific Plaza ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement du réseau internet ou de la plateforme Facebook empêchant l'accès au jeu ou son bon déroulement.

Si l'organisateur met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et /ou des outils disponibles et vérifiés, elle ne saurait cependant être tenue pour responsable des erreurs matérielles et/ou de la présence de virus sur le site. La participation à ce jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au jeu se fait sous son entière responsabilité.

L'Association des utilisateurs du centre commercial du Pacific Plaza ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions.

L'Association des utilisateurs du centre commercial du Pacific Plaza décline toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du procédé de tirage au sort ou pour le cas où les informations fournies par des participants venaient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable.

Le jeu concours « Ambiance & accueil de Noël » n'est pas géré ou parrainé par la société Facebook. La société Facebook ne pourra donc en aucun cas être tenue comme responsable de tout litige lié aux jeux concours. Pour toute question, commentaire ou plainte concernant le Jeu concours, s'adresser aux organisateurs du jeu et non à Facebook. Tout contenu soumis est sujet à modération. La société organisatrice s'autorise de manière totalement discrétionnaire à accepter, refuser ou supprimer n'importe quel contenu y compris ceux déjà téléchargés sans avoir à se justifier.

L'organisateur se réserve le droit d'exclure définitivement des différents jeux toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuit au bon déroulement des jeux. En outre, le parrainage de personnes fictives entraînera l'élimination immédiate du joueur. De même, toute tentative d'utilisation du jeu en dehors de l'interface non modifiée mis en place sur le site sera considérée comme une tentative de fraude. En outre, la décompilation du jeu, l'utilisation de script personnel ou tout autre méthode visant à contourner

l'utilisation prévue du jeu dans le présent règlement sera considérée également comme une tentative de fraude et entraînera l'élimination immédiate et sans recours du joueur.

ARTICLE 8 DISPONIBILITE DU REGLEMENT

Le règlement du jeu est déposé chez SCP Lehartel-Ueva, huissier de justice situé 13, Rue Tepano Jausen – Papeete.

Le règlement est également disponible et consultable à titre gratuit sur le site internet www.pacificplazatahiti.pf et à la caisse centrale de Carrefour Faa'a et dans les commerces participantes.

Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par l'Association des utilisateurs du centre commercial du Pacific Plaza organisatrice du jeu concours dont les décisions seront sans appel.

Toute contestation à ce jeu ou réclamation sera prise en considération dans un délai de 7 jours à partir de la clôture du jeu.

ARTICLE 9 - APPLICATION

Ce jeu et l'interprétation du présent règlement sont soumis au droit de Polynésie française.